

Séance du 07 Octobre 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Castel à Mme Demont ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Doucet-Joyé à Mme Boé.

**ABSENTE** : Mme Loupien-Suares

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** - Admissions en non-valeurs pour le budget annexe de l'eau

Monsieur le Trésorier municipal a transmis dernièrement une liste de factures d'eau dont il n'a pu à ce jour effectuer le recouvrement en raison de l'absence ou de l'insolvabilité des débiteurs (surendettement, liquidation judiciaire, etc.). Il sollicite par conséquent l'admission en non-valeurs de ces produits, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

| <b>Exercice comptable</b> | <b>Montant</b>     |
|---------------------------|--------------------|
| 2001                      | 139,58 €           |
| 2002                      | 470,30 €           |
| 2003                      | 863,55 €           |
| 2004                      | 1 467,24 €         |
| 2005                      | 2 796,67 €         |
| 2006                      | 5 987,88 €         |
| 2007                      | 11 825,33 €        |
| 2008                      | 11 047,59 €        |
| 2009                      | 2 787,72 €         |
| 2010                      | 161,00 €           |
| <b>TOTAL</b>              | <b>37 546,86 €</b> |

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'eau, au compte 654 "Perte sur créances irrécouvrables".

Je vous demande en conséquence d'approuver ces abandons de créances.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.